

ORDRE DU JOUR :

- Présentation et vote du budget
- Vote des indemnités du Président et des Vice-Présidents
- Vote des tarifs des transports scolaires
- Vote des tarifs pour les entrées piscine
- Travaux pour mise en service de la piscine
- Désignation des délégués au sein des différents organismes auxquels adhère la CCVV
- Constitution des différentes commissions de la CCVV
- Questions diverses

<p align="center">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 AVRIL 2014 EN MAIRIE DE BOEGE</p>
--

Sur convocation en date du 18 avril 2014, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 28 avril 2014 sous la présidence de M. Yves Dupraz, Président en exercice.

Présents : Mmes Evelyne BOVET, Chantal BRIGHAM, Marielle DURET, Martine NOVEL, Fabienne SCHERRER, Evelyne VIGUIER ; MM. Pierre BONNET, Jean-François BOSSON, Marc BRON, Jean-François CHARRIERE, Jean-Pierre DELAVOET, Pierrick DUFOURD, Yvon DUPRAZ, Denis MOUCHET, Jean-Paul MUSARD, Roland PINGET, Patrick SAILLET, Gérard SALAMON, Gilles SAUTHIER.

Absents excusés : Mme Jacqueline ROCH a donné procuration à M. Jean-Pierre DELAVOET, M. Luc NICOLAS a donné procuration à M. Denis MOUCHET.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne SCHERRER

Le quorum étant atteint, M. Dupraz déclare la séance ouverte à 20 h 45.

I - PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET

M. le Président indique que le budget a été élaboré sur la base du maintien des 4 taxes à leur niveau actuel, soit :

- Taxe d'habitation 8,88 %
- Taxe sur le foncier bâti 5,98 %
- Taxe sur le foncier non bâti 39,64 %
- Taxe sur les entreprises **9.56%**



M. le Président demande donc au Conseil communautaire de bien vouloir voter le maintien de ces taux pour l'exercice 2014.

Décision : le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

M. le Président donne la parole à M. Paris, percepteur, qui présente le budget.

- **Budget de fonctionnement** : M. Paris attire l'attention du Conseil sur l'équilibre du budget de fonctionnement en recettes et en dépenses à 3 311 261,96 €. Il détaille ensuite certains grands chapitres des dépenses : les charges de personnel et assimilés à 831 050 €.

Mme DURET s'interroge sur l'importante augmentation de ce poste, soit 140 831 €. Mme Fanny GAYDON explique que l'essentiel de cette augmentation, soit 111 673 €, correspond à une somme provisionnée pour faire face aux nécessités prévisibles, en termes de personnel d'encadrement, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. M. Paris signale l'importance du chapitre 65, autres charges de gestion courante, 548 480 €, qui reprend les contributions aux organismes de regroupement, dont le SIDEFAGE, le SCOT et le Syndicat de l'Hôpital soit 400 000 €.

Les atténuations de produits, au chapitre 014, correspondent à des reversements au FNGIR et au FPIC, soit des écrêtements liés au principe de péréquation entre communes et EPCI, pour un total de 370 764 € ; au 042, la somme de 220 164,41 € s'explique par une opération d'ordre correspondant aux amortissements de matériel – on retrouvera cette somme en recettes dans le budget d'investissement au chapitre 040. Enfin, 79 293, 55 euros sont virés de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour assurer l'équilibre de cette dernière (Chapitre 023) – on retrouvera donc cette somme en recettes d'investissement au 021.

Dans les recettes de fonctionnement, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ligne 7331, pour 675 500 €, est en augmentation sensible. M. Musard, interrogé sur ce point, explique que cette taxe avait connu une augmentation très importante et injustifiée pour l'exercice 2011, à un taux de 11,84 %. Afin de compenser ce prélèvement excessif, le taux avait été baissé à 8,79 % pour l'exercice 2013. L'augmentation pour l'exercice 2014 correspond donc à un retour à un taux normal, soit 9,42 %. M. le Président demande au Conseil communautaire de bien vouloir voter ce nouveau taux.

Décision : le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte ce taux de 9,42 % à l'unanimité.

M. Paris attire également l'attention du Conseil sur la diminution des dotations et participations au chapitre 74, en particulier la dotation forfaitaire (diminution de 31 288 €, ligne 7411), diminution liée aux économies réalisées par l'Etat sur les subsides aux collectivités territoriales. Enfin, le résultat global de fonctionnement pour l'exercice 2013 (excédents cumulés des deux derniers exercices), soit 715 565,48€ est ventilé de la façon suivante : 326 792,96 € sont repris en section de fonctionnement, le reste venant combler le déficit de la section d'investissement pour l'exercice 2013.

- **Budget d'investissement** : on retrouve en dépenses financières le remboursement des emprunts en capital (ligne 1641) pour 62 000 € ; au chapitre 21, se trouvent portés les financements de diverses opérations d'entretien et d'amélioration du patrimoine de la CCVV, pour un total de 203 950 €, et au chapitre 23, une provision pour l'éventuel aménagement de nouveaux locaux pour la CCVV, avec par



ailleurs d'importants restes à réaliser de l'exercice 2013, soit 474 943,80 pour le cinéma de Villard et 897 326,43 € pour l'école maternelle de Habère-Poche. Les 200 000 € de titres immobilisés sur un compte à terme correspondent au produit de la vente de la maison Bosson, voici quelques années. On trouve en recettes le remboursement du FCTVA, soit 63 957 €, au chapitre 021 le virement de la section de fonctionnement et au 040 le transfert indiqué en dépenses dans ladite section (opérations d'ordre entre sections). Le budget d'investissement s'équilibre donc à 2 631 985,19 €.

M. le Président propose au Conseil de voter la proposition de budget pour l'exercice 2014.

Décision : le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2014.

II. VOTE DES INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

M. Le Président rappelle que les indemnités des élus sont déterminées par une grille fixée par l'Etat. Il propose de donner aux vice-présidents l'indemnité maximale, soit 627,24 € bruts mensuels. Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

M. le Président signale alors qu'il préférerait, en ce qui le concerne, toucher un taux inférieur au taux maximum, taux correspondant à 1225,97 € bruts mensuels. M. Pierrick Dufourd fait remarquer qu'étant donné les missions et les responsabilités confiées au Président, il lui paraît plus normal de voter l'indemnité maximum. Mme Bauer-Pinget indique que ce taux maximal correspond à 1568,11 € par mois. M. Musard souligne qu'il est préférable de fixer l'indemnité au taux maximum, étant entendu que les élus ne touchent aucun frais de bouche ou de déplacement et doivent donc couvrir ces frais avec leur indemnité. Mme Viguière, première vice-présidente, propose de passer au vote pour une indemnité mensuelle de 1568,11 € bruts pour le Président.

Décision : le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité sauf un contre, M. le Président.

III. VOTE DES TARIFS DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Mme Bauer-Pinget rappelle les tarifs des transports scolaires :

62 € la carte/un an

52 € pour le deuxième enfant de la même famille sur le même trajet

22 € pour le troisième (mêmes conditions).

La majoration pour retard est de 150 € et la délivrance d'un duplicata coûte 10 €.

M. Salamon demande si l'information est bien transmise concernant les périodes d'inscription. Mme Bauer-Pinget répond que l'information est affichée dans les écoles, les commerces et diffusée dans la newsletter de la CCVV, la presse locale et sur le site internet de la CCVV. Ce sont d'ailleurs toujours les mêmes parents qui sont en retard.

M. le Président propose de passer au vote.



Décision : le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Mme Duret souhaiterait que l'on puisse connaître les recettes liées aux transports scolaires ainsi qu'une estimation des coûts de secrétariat correspondants.

IV. VOTE DES TARIFS POUR LES ENTREES DE LA PISCINE

M. le Président indique qu'il souhaite la suppression du tarif visiteurs et le maintien de l'ensemble des tarifs au niveau de l'année précédente.

Tarifs accès piscine :

- Ticket enfant (3 à 13 ans) : 2 €
- Ticket adulte (14 ans et +) : 3.60 €
- Groupe (10 enfants) : 1.50 €
- Carnet de 10 tickets enfant : 18 €
- Carnet de 10 tickets adulte : 34 €
- Abonnement mensuel enfant : 27 €
- Abonnement mensuel adulte : 44 €
- Abonnement saison enfant : 39 €
- Abonnement saison adulte : 62 €

Décision : le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

V. TRAVAUX DE MISE EN SERVICE DE LA PISCINE

M. le Président donne la parole à M. Mattuzzi. L'ouverture de la piscine est prévue au 2 juin 2014 et des travaux sont nécessaires : deux portes ne ferment plus (locaux techniques), le carrelage des plongeoirs est à reprendre, certaines vannes sont fissurées, l'installation d'une ventilation dans le local de stockage des produits chimiques (dérivés du chlore) est urgente, la réparation du liner, le remplacement de l'échelle du grand bassin, l'installation d'un régulateur Chlore / pH pour le petit bassin.

Par ailleurs, le bureau propose de faire appel à une entreprise pour les opérations de maintenance et d'entretien de la piscine : mise en service de la piscine (nettoyage, réparation, réglage des appareils de contrôle, entretien des pompes, réparation de certaines vannes...), visite mensuelle de contrôle et hivernage de la piscine en fin de saison.

Deux entreprises ont été sollicitées, Côté Bleu, plus orientée vers la clientèle des piscines privées, et JBS / Pooltech, spécialiste des piscines collectives (collectivités, hôtels, campings). Il a été très difficile de comparer les devis dans la mesure où des solutions matérielles et techniques différentes ont été proposées par les deux entreprises.

L'offre JBS / Pooltech est celle qui répond le mieux aux besoins de la CCVV : solutions matérielles et techniques proposées, tarif avantageux des produits (Chlore et pH), possibilité de retourner les



produits non consommés, intervention possible le week-end. Ces deux entreprises travaillent conjointement : Pooltech intervient pour la fourniture du matériel et des produits, JBS intervient au niveau de la maintenance de la piscine.

L'offre Pooltech / JBS, n'incluant ni les portes ni certains carrelages à remplacer, s'élève à 22 746 € TTC. M. Mouchet demande si l'on connaît le coût de la visite exceptionnelle et le délai d'intervention. M. Mattuzzi s'informerait. Il signale que le forfait pour l'entretien s'élève à 1500 € incluant 3 visites mensuelles durant la saison et 3 visites hors saison (mise en service et hivernage de la piscine).

M. le Président demande au Conseil de bien vouloir voter pour approuver ce marché.

Décision : le Conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la signature de ces contrats JBS / Pooltech. Le conseil communautaire autorise également à l'unanimité le Président à signer les contrats pour le remplacement en urgence des portes et du carrelage endommagé.

VI. DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES DIFFERENTS ORGANISMES AUXQUELS ADHERE LA CCVV

SIDEFAGE :

- 2 titulaires : Denis Mouchet, Gérard Salamon ;
- 2 suppléants : Jean-François Bosson, Patrick Saillet.

M. le Président demande au Conseil de bien vouloir approuver ces représentants. Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Syndicat mixte de l'hôpital :

- 3 titulaires : Roland Pinget, Jacqueline Roch, Evelyne Bovet ;
- 3 suppléants : Jean-Paul Musard, Jean-François Bosson, Chantal Brigham.

M. le Président demande au Conseil de bien vouloir approuver ces représentants.

Décision : le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

SAGE :

- 2 titulaires : Jean-Paul Musard, Denis Mouchet ;
- 2 suppléants : Gérard Salamon, Evelyne Bovet.

M. le Président demande au Conseil de bien vouloir approuver ces représentants.

Décision : le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

En ce qui concerne le SCOTT, chaque commune doit désigner un titulaire et un suppléant. Le conseil municipal d'Habère-Poche n'ayant pas procédé à la désignation de ses délégués, le sujet est reporté à la prochaine réunion. La même observation s'applique à l'ARC.



SCOT DES 3 VALLEES

BOËGE	Fabienne SCHERRER / Jean-Paul MUSARD
BOGEVE	Patrick CHARDON / Jean-Pierre DELAVOET
BURDIGNIN	Gilles SAUTHIER / Yves DUPRAZ
HABERE-LULLIN	Marielle DURET / Yann OREMUS
HABERE-POCHE	En attente
SAINT-ANDRE-DE-BOËGE	Jean-François BOSSON / Laurent DETRAZ
SAXEL	Denis MOUCHET / Luc NICOLAS
VILLARD	Roland PINGET / Pierrick DUFOURD

M. Salamon rappelle qu'il faut aussi prévoir de nommer le comité de pilotage de l'école d'Habère-Poche, soit trois représentants de la commune et trois représentants de la CCVV.

Décision :

- **sont nommés pour représenter la CCVV : Evelyne Viguier, Yves Dupraz, Gilles Sauthier.**
 - **Sont également nommés : Mme Duret pour représenter la CCVV au CA du Collège ; Pierrick DUFOURD et Jacqueline Roch pour l'ADMR ;**

VII. CONSTITUTION DES DIFFERENTES COMMISSIONS DE LA CCVV

M. le Président donne la parole à Mme Bauer-Pinget qui rappelle les principes définis par le Bureau de la CCVV en ce qui concerne la composition des commissions. Afin de permettre à chaque commune d'être représentée dans chaque commission, tout en évitant des effectifs trop nombreux qui risqueraient de rendre plus difficile un travail en commun, il est proposé que chaque commune désigne son représentant dans chaque commission et que, dans les cas où les membres proposés ne sont pas membres du Conseil communautaire, les commissions soient d'office transformées en comités consultatifs.

M. Dufourd fait valoir qu'il peut y avoir plus d'un conseiller municipal par commune intéressé à participer dans les commissions et qu'il est difficile de refuser des gens qui veulent travailler.

M. Musard, Mme Scherrer et M. Mouchet font valoir que l'essentiel est que chaque commune soit représentée par le membre de son conseil municipal le plus compétent pour traiter des questions dans chaque commission.

Mme Viguier signale que certaines commissions sont constituées différemment : la commission du personnel sera composée du Président et du Bureau, la commission des finances et du développement économique des 8 maires. En ce qui concerne la commission ouverture des plis/ appels d'offres, il est prévu qu'elle soit composée du Président et du bureau, plus un membre désigné par Bogève (qui ne dispose pas d'un vice-président). M. Mouchet objecte car il estime qu'elle devrait être ouverte aux candidats volontaires.



M. Denis Mouchet propose d'adjoindre le patrimoine à la « commission culture ». M. Mouchet estime que la culture et le patrimoine vont souvent de pair. Certains élus partagent son point de vue. Mme Marielle Duret répond que le patrimoine est déjà pris en considération par la « commission soutien à la vie associative locale » et que cela pourrait créer des doublons. En effet, le nouveau règlement d'attribution des subventions rédigé en 2013 par la « commission soutien à la vie associative locale » prévoit le soutien des projets visant « la transmission et la préservation de l'histoire, de la mémoire et du patrimoine bâti ».

Les commissions sont abordées une par une.

COMMISSION TRAVAUX

BOËGE	Jean-François CHARRIERE
BOGEVE	Patrick Chardon
BURDIGNIN	Gilles SAUTHIER
HABERE-LULLIN	En attente
HABERE-POCHE	Gérard Salamon
SAINT-ANDRE-DE-BOËGE	Jean-François Bosson
SAXEL	Denis Mouchet
VILLARD	Roland Pinget

COMMISSION ECOLE MATERNELLE

BOËGE	Fabienne SCHERRER
BOGEVE	
BURDIGNIN	
HABERE-LULLIN	Evelyne VIGUIER
HABERE-POCHE	Evelyne BOVET
SAINT-ANDRE-DE-BOËGE	
SAXEL	Laurence MOUCHET (Comité consultatif)
VILLARD	Jean-Louis GAVORY (Comité consultatif)

COMMISSION SENTIERS

BOËGE	Martine NOVEL
BOGEVE	
BURDIGNIN	Gilles SAUTHIER
HABERE-LULLIN	Evelyne VIGUIER
HABERE-POCHE	Gérard SALAMON
SAINT-ANDRE-DE-BOËGE	
SAXEL	
VILLARD	Benoît Bret (comité consultatif)



COMMISSION SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE

BOËGE	Fabienne SCHERRER
BOGEVE	
BURDIGNIN	
HABERE-LULLIN	Marielle DURET
HABERE-POCHE	Marc BRON
SAINT-ANDRE-DE-BOËGE	
SAXEL	
VILLARD	Louis RODRIGUEZ (Comité consultatif)

COMMISSION ENVIRONNEMENT

BOËGE	Michel BARBE ? + Patrick SAILLET ?
BOGEVE	Jean-Pierre DELAVOET
BURDIGNIN	
HABERE-LULLIN	
HABERE-POCHE	Gérard SALAMON
SAINT-ANDRE-DE-BOËGE	
SAXEL	Denis MOUCHET
VILLARD	William Rosay (Comité Consultatif)

COMMISSION ACCESSIBILITE

BOËGE	Michel BARBE ? + Patrick SAILLET ?
BOGEVE	
BURDIGNIN	Gilles SAUTHIER
HABERE-LULLIN	Marielle DURET
HABERE-POCHE	Pierre BONNET
SAINT-ANDRE-DE-BOËGE	
SAXEL	
VILLARD	Jeremy SERVERA
COMITE CONSULTATIF	Liste Christine DUMAS

COMMISSION PETITE ENFANCE

BOËGE	Fabienne SCHERRER
BOGEVE	Jacqueline ROCH
BURDIGNIN	
HABERE-LULLIN	Marielle DURET
HABERE-POCHE	
SAINT-ANDRE-DE-BOËGE	Chantal BRIGHAM
SAXEL	
VILLARD	Pierrick DUFOURD



COMMISSION COMMUNICATION

BOËGE	Fabienne SCHERRER
BOGEVE	
BURDIGNIN	
HABERE-LULLIN	
HABERE-POCHE	Marc BRON
SAINT-ANDRE-DE-BOËGE	
SAXEL	Denis MOUCHET
VILLARD	

COMMISSION CULTURE

BOËGE	Fabienne SCHERRER
BOGEVE	Jacqueline ROCH
BURDIGNIN	
HABERE-LULLIN	Evelyne VIGUIER
HABERE-POCHE	Marc BRON
SAINT-ANDRE-DE-BOËGE	
SAXEL	Denis MOUCHET
VILLARD	Andrée BERTHET (Comité Consultatif)

COMMISSION EQUIPEMENTS SPORTIFS

BOËGE	Jean-Paul MUSARD
BOGEVE	
BURDIGNIN	
HABERE-LULLIN	Marielle DURET
HABERE-POCHE	Pierre BONNET
SAINT-ANDRE-DE-BOËGE	
SAXEL	
VILLARD	Pierrick DUFOURD

VIII. QUESTIONS DIVERSES

Mme Viguiier attire l'attention des élus sur les récents propos du ministre de l'éducation nationale concernant les modifications attendues de la réforme des rythmes scolaires. Il faudra donc se concerter dès que les modalités en seront plus précisément connues.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président déclare la séance levée à 22 h 45.

